



## Défraiements

### Commission Régionale d'Arbitrage

#### « Nouvelle Aquitaine »

Les arbitres sont défrayés de leurs déplacements sur les épreuves et lors de leurs formations. Ils peuvent également être remboursés des frais d'hébergement et de restauration sous certaines conditions. Les taux sont ceux en vigueur, votés annuellement avec les coûts de notre Ligue.

Les demandes de remboursement de frais d'arbitrage doivent être faites exclusivement avec le formulaire fourni par la Ligue Nouvelle Aquitaine de Triathlon.

Ce formulaire informatique comporte des « onglets » avec 3 modes d'utilisation :

- Un sous Excel avec calculs automatiques.
- Un pour le covoiturage.
- Une page sous format PDF à imprimer et remplir manuellement.

**Les demandes de remboursement doivent être faites mensuellement et transmises sous format PDF.**

#### **Elles peuvent être envoyées de 2 façons :**

1) Soit par courrier électronique à : [frais.arbitrage@triathlonna.fr](mailto:frais.arbitrage@triathlonna.fr)

Avec copie à : - La Ligue : [secretariat@triathlonna.fr](mailto:secretariat@triathlonna.fr)

- La CRA : [cra.nouvelle-aquitaine@fftri.com](mailto:cra.nouvelle-aquitaine@fftri.com)

2) Soit par voie postale, à adresser : - Ligue Nouvelle Aquitaine de Triathlon

- 1, Avenue de l'université – 33400 TALENCE

Dans tous les cas, vous devrez joindre les justificatifs « ORIGINAUX » de vos frais.

#### **Pour une bonne gestion de notre commission, il faut :**

Remplir et envoyer vos demandes de remboursement le plus rapidement possible.

Fournir les justificatifs Originaux.

Respecter les procédures.

**Les remboursements seront alors effectués par le Trésorier Général de notre Ligue.**

**Cordialement  
La C.R.A**